dep_A5_medNum_2internet_.qxp_Mise en page 1 16/01/2025 09:18 Page 1

FAMILLES RURALES, QUI SOMMES-NOUS ?

Familles Rurales est une association nationale reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.
Avec 121 000 familles adhérentes, 1 850 associations locales, 69 fédérations départementales et 11 fédérations régionales, 25 000 bénévoles et 17 000 salariés, c'est le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Familles Rurales est agréé association de défense des consommateurs.

Pour répondre aux défis actuels du numérique, Familles Rurales propose et anime sur tout le territoire des ateliers numériques. + de 200 associations Familles Rurales et près de 400 aidants numériques interviennent partout en France pour vous accompagner, individuellement ou en atelier collectif vers le numérique.

QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME ?

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR – Assistance et prévention en sécurité numérique

Le site de référence : cybermalveillance.gouv.fr

PHAROS

Pour signaler un contenu ou un comportement illicite sur Internet : internet-signalement.gouv.fr (PHAROS)

Signal Conso

Pour signaler un problème suite à un achat sur Internet ? signal.conso.gouv.fr

Je protège mon enfant

La plateforme d'information et d'accompagnement à la parentalité numérique : jeprotegemonenfant.gouv.fr

Internet Sans Crainte .fr

Des conseils pratiques pour ompagner les 6-18 ans dans leur vie numérique : internetsanscrainte.fr

Besoin d'aide ?

Rendez-vous dans l'un des ESPACES NUMÉRIQUES du réseau Familles Rurales : webdesfamilles.fr

Familles rurales – Vivre mieux !

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

www.famillesrurales.org
www.webdesfamilles.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté Égalité Fraternité

anct – agence nationale de la cohésion des territoires

FONDATION afnic pour la solidarité numérique – Sous l'égide de Fondation de France

Mise en page : Fédération nationale | Bakker - Adobestock - Avril 2024



ENTRAIDE ET CONVIVIALITÉ

CYBER MALVEILLANCE « TOUS CONCERNÉS ! »

Naviguer sur internet en toute confiance

Astuces - Exemples - Conseils

Familles rurales – Vivre mieux !

dep_A5_medNum_2internet_.qxp_Mise en page 1 16/01/2025 09:18 Page 3

Gare aux logiciels intrusifs !

« J'ai téléchargé un logiciel soi-disant anti-virus, mais mon ordinateur est désormais bloqué et on me demande de payer une rançon... »

Marie
retraitée



Ne payez aucune rançon et faites appel à un professionnel (technicien informatique, conseiller numérique) ! Signalez l'escroquerie.

Consultez les avis laissés par les internautes avant de télécharger un logiciel.
Privilégiez toujours le site officiel pour télécharger votre logiciel.

Lors de l'installation d'un logiciel, veillez à ne pas accepter l'installation d'autres logiciels (souvent très intrusifs) en décochant les cases prévues à cet effet.

Transaction en ligne = vigilance !

« J'ai vendu des baskets sur Internet, mais au moment du paiement l'acheteur a voulu réaliser l'achat en dehors du site officiel. Depuis, je n'ai toujours pas reçu l'argent... »

Rayan
étudiant



Réunissez un maximum d'informations et contactez votre banque pour faire opposition.
Vous pouvez aussi porter plainte.

Réalisez toujours vos achats et vos ventes sur les sites et applications officiels !
Ils ont des systèmes de paiement sécurisés et vous pourrez être aidé en cas d'escroquerie.

Avant toute transaction, vérifiez la réputation du site internet.
Privilégiez des sites français et européens : vous pourrez utiliser votre droit de rétractation.

L'utilité du contrôle parental

« En parcourant l'historique de mon navigateur Internet, j'ai remarqué que mon fils avait consulté des sites pornographiques. »

Sarah
maman



Dans un premier temps, privilégiez le dialogue avec votre enfant.

Installez un système de contrôle parental :
- sur les appareils utilisés par votre enfant
- pour les sessions utilisées par votre enfant sur vos propres appareils.

Assurez-vous, à l'aide d'un mot de passe unique et infaillible, que votre enfant ne pourra pas accéder aux réglages du contrôle parental.

Ordinateur partagé = méfiance !

« J'ai créé la page Facebook de l'association depuis mon compte personnel. J'ai donné mon mot de passe à d'autres membres, et depuis je n'ai plus accès à mon compte. »

Camille
bénévole



Contactez votre banque sans tarder pour faire opposition, et portez plainte !

Privilégiez la navigation privée lorsque vous n'utilisez pas votre ordinateur personnel.

Vous ne laisserez ainsi aucune trace de votre activité en ligne !

Évitez autant que possible de sauvegarder vos identifiants bancaires.

Bien que ce soit plus pratique, les risques sont importants, notamment si l'on vous vole votre ordinateur !